

# Règlement local de publicité intercommunal de l'île de Ré

Commune d'Ars-en-Ré

Zonage d'enseignes  
Tome 3 - Annexes

Projet approuvé le 12 décembre 2024

N



0 0,25 0,5 km

Sources :  
Communes, bâtis, parcelles : DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023  
Réseau routier : Bd Topo - IGN © 2022

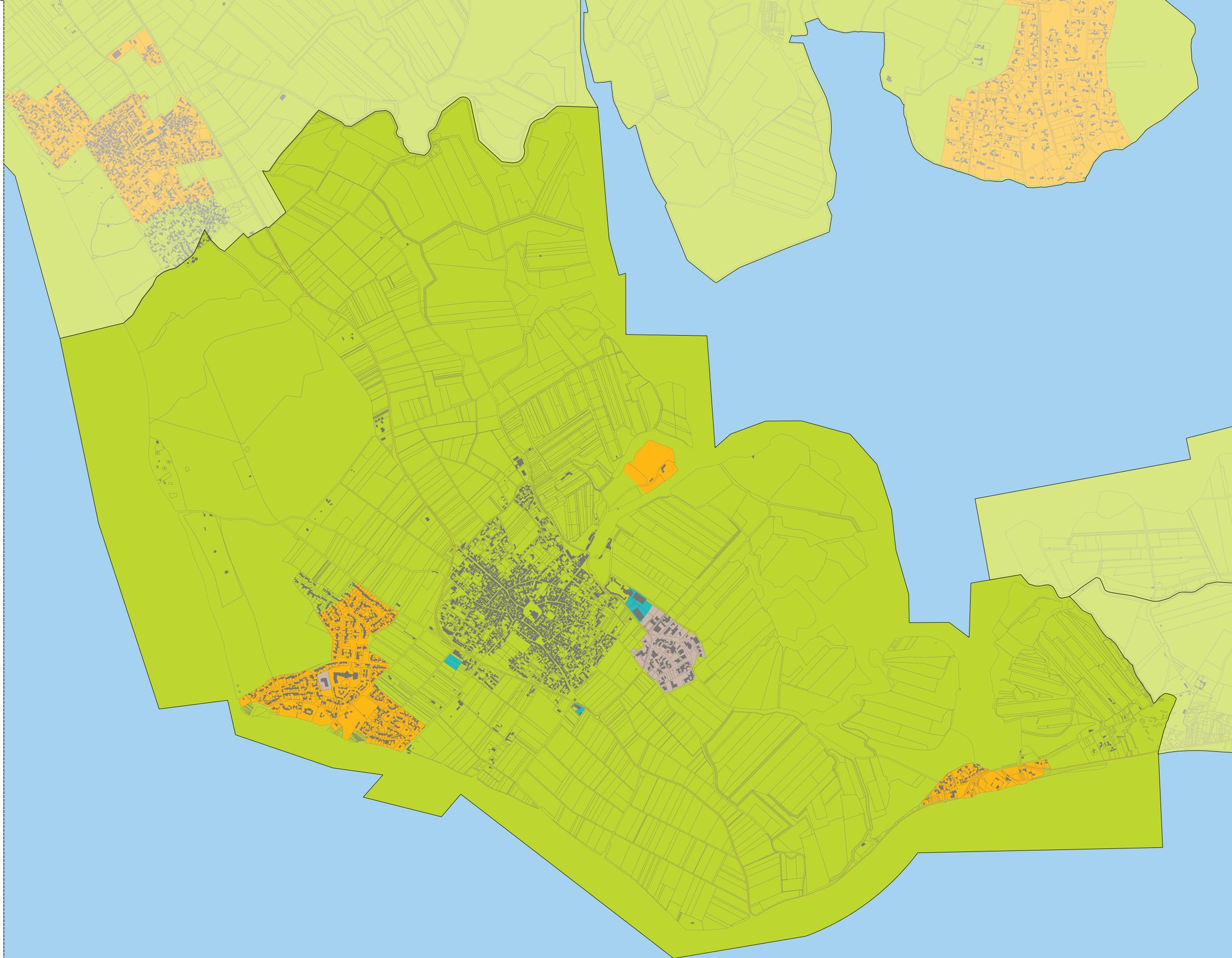
Réalisation : bureau d'études GoPub Conseil  
Date de réalisation : 20/11/2024



GO PUB  
CONSEIL

## Légende

-  Zone d'enseignes n°1 (ZE1)  
Secteurs naturels et d'habitations protégés
-  Zone d'enseignes n°2 (ZE2)  
Secteurs d'habitations
-  Zone d'enseignes n°3 (ZE3)  
Secteurs d'activités et d'équipements
-  Zone d'enseignes n°4 (ZE4)  
Secteurs d'activités et d'équipements protégés
-  Réseau routier principal
-  Bâti
-  Parcellaire
-  Limites communales



# Règlement local de publicité intercommunal de l'île de Ré

Commune d'Ars-en-Ré

## Zonage en matière de publicités et préenseignes

Périmètres dans lesquels la dérogation mentionnée à  
l'article P1 du règlement est possible

Tome 3 - Annexes

Projet approuvé le 12 décembre 2024



Sources :  
Communes, bâtis, parcelles : DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023  
Réseau routier : BD Topo - IGN © 2022  
Monument historique : DRAC (Direction régionale des affaires culturelles de la  
Nouvelle-Aquitaine)

Réalisation : bureau d'études GoPub Conseil  
Date de réalisation : 22/11/2024



GO PUB  
CONSEIL

### Légende

- Périmètres de dérogation
- Monument historique
- Réseau routier principal
- Bâti
- Parcelle
- Limites communales

